

Le programme canadien : emploi et croissance



Ralph Goodale

Ministre de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire du Canada

Le secteur agroalimentaire occupe une place importante dans l'économie canadienne. En 1994, il représentait 8 % du produit intérieur brut, 15 % des emplois et 25 % de l'excédent sur les marchandises. Parmi les forces vives qui façonnent l'agroalimentaire canadien, mentionnons la haute technologie, la concurrence et la mondialisation des échanges. Autant dire que, si l'avenir recèle beaucoup de promesses, il comporte aussi de nombreux défis.

Ainsi, les nouvelles règles du commerce international offrent de nouvelles perspectives, en améliorant l'accès aux marchés internationaux, mais sont aussi source de nouvelles pressions, en ouvrant les marchés canadiens aux producteurs extérieurs. Partout la demande de produits de consommation élaborés croît beaucoup plus rapidement que celle de produits primaires. Le Canada produit dorénavant des aliments pour une population ethniquement plus diverse, plus âgée et plus soucieuse de sa santé. La demande de produits agricoles qui ne sont pas destinés à l'alimentation augmente dans la croissance.

Le pari : investir dans la croissance

La sécurité financière, le dynamisme et la viabilité sont au cœur de la vision du gouvernement canadien pour le secteur agroalimentaire. Ces objectifs ne pour-

ront être atteints que grâce à une croissance soutenue et durable. La priorité du gouvernement consiste donc à établir le cadre nécessaire pour aider les producteurs et les transformateurs à saisir les nouveaux débouchés, à créer des emplois et à stimuler la croissance. Les politiques et les programmes canadiens visent, par conséquent, l'innovation et la diversification. Les dépenses gouvernementales diminueront, mais seront axées sur les possibilités de croissance.

Dans des domaines comme le transport des grains, le développement du commerce et des marchés, la mise en marché ordonnée et la recherche, il y a lieu de réaffecter des ressources de plus en plus limitées à des activités génératrices de croissance. Ainsi, la réforme du transport des grains annoncée dans le Budget de 1995 se traduira par un plus grand nombre de cultures et d'activités à forte valeur ajoutée dans les régions productrices de grains de l'Ouest canadien. La croissance des exportations et la production de nouvelles denrées devraient permettre aux producteurs des Prairies d'accroître les recettes globales qu'ils tirent des marchés.

Les producteurs et les transformateurs canadiens sont impatients d'exploiter les nouveaux débouchés qu'offrent le GATT et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Ils se sont fixé comme

R. Goodale : Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Cabinet du Ministre, Chambre des Communes, Édifice de l'Est, Ottawa (Ontario) K1A 0C5, Canada.

objectif de porter leurs exportations à au moins 20 milliards de dollars en l'an 2000. Cet objectif se traduirait par une croissance de 33 % des exportations agroalimentaires canadiennes sur une période de cinq ans, par des revenus supérieurs, des emplois plus nombreux et un avenir mieux assuré. Afin d'aider le secteur à atteindre cet objectif, les ressources du ministère affectées au développement du commerce et des marchés augmenteront, alors que son budget diminuera au cours des trois prochaines années.

Technologie et innovation : faire mieux avec moins

La conquête des marchés passe par la recherche. Les produits à haute valeur ajoutée, les nouvelles techniques plus économiques, la mise au point de produits agricoles non alimentaires et les approches novatrices telle la biotechnologie sont tous les fruits d'une solide infrastructure de recherche et de développement.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) soutient en particulier les efforts de recherche et de transfert de technologie axés sur la salubrité de l'approvisionnement alimentaire des Canadiens et la viabilité des ressources ; ce sont là des domaines où la recherche correspond manifestement à un bien public et où le gouvernement est le mieux placé pour agir.

En co-investissement avec l'industrie, AAC finance des projets de recherche mixte, facilitant le transfert technologique puisque la technologie sera pré-acquise. Ce mécanisme permettra, d'ici la fin de la décennie, d'injecter quelque 70 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche et d'assurer que l'argent est dépensé là où le secteur peut en maximiser l'utilisation. L'investissement en recherche agroalimentaire a fait ses preuves. Il stimule l'activité économique, crée des emplois et augmente la compétitivité de l'industrie sur les marchés internationaux.

AAC a établi un réseau de centres de recherche et de développement présentant un bon rapport qualité-prix, localisé en fonction des points forts et des avantages concurrentiels dans les régions où ils se trouvent, de façon à créer une masse critique des compétences les plus importantes et les plus utiles. À titre d'exemple, au seul Centre de recherche et de développement sur les aliments d'AAC à Sainte-Hyacinthe au Québec,

quatre-vingt-un projets conjoints engageant cinquante-neuf entreprises clientes ont été réalisés en 1993-1994 dans le cadre du programme industriel ; trente-neuf de ces sociétés clientes étaient de nouveaux partenaires.

Le Canada joue un rôle actif au sein du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), organisme parapluie subventionnant et orientant les travaux entrepris dans un réseau de dix-huit centres internationaux de recherche agricole qui ont comme mandat d'accroître la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles dans le monde en développement. L'Agence canadienne de développement international et le Centre canadien de recherche en développement international contribuent pour plus de 18 millions de dollars annuellement au financement de l'organisme. Le Canada bénéficie à son tour du transfert des savoirs vers ses chercheurs et de la production par le GCRAI de plantes vivrières et sauvages qui servent constamment à produire de meilleures semences pour les agriculteurs canadiens. Le GCRAI est donc un partenaire fort apprécié de la communauté de la recherche et du développement au Canada.

La sécurité des producteurs : l'approche agro-globale

La clé de la sécurité financière réside dans une croissance stable à long terme. La recherche, le développement des marchés et la réforme du transport sont les éléments essentiels de la stratégie de croissance et de diversification que le gouvernement a mise au point à leur intention. Cette stratégie s'appuiera sur des mécanismes de sécurité du revenu qui aideront les agriculteurs à gérer leur sécurité financière. Toutefois, les programmes appliqués devront être compatibles avec nos obligations internationales et éviter d'occulter les signaux du marché.

À compter de 1995, le Canada passera à un programme de protection du revenu de l'ensemble de l'exploitation agricole (revenu agro-global) qui comprendra une approche de type stabilisation du revenu net, une assurance-récolte pour tous les produits et, au besoin, des programmes complémentaires conçus pour répondre à des besoins provinciaux particuliers.

Le Budget de 1995 nous oblige à ramener le coût annuel du nouveau système de soutien du revenu agro-global à 600 millions de dollars au plus d'ici à

1997-1998 ; cela sous-entend une réduction de 30 % par rapport à 1994-1995. Conformément à l'entente de partage conclue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, établissant leurs contributions respectives à 60 et 40 %, l'enveloppe annuelle du soutien agro-global sera de 1 milliard de dollars.

La sécurité des consommateurs : maintenir la confiance

La priorité absolue consiste à maintenir l'excellente réputation dont jouit le Canada, sur les marchés intérieurs et extérieurs, en tant que fournisseur d'aliments sains de qualité supérieure.

La salubrité des aliments ne saurait être compromise. Mais les gouvernements peuvent aussi mieux s'acquitter de leur tâche. La coopération au sein de l'administration fédérale et entre les divers paliers de gouvernement par le truchement de l'élaboration d'un système canadien d'inspection des aliments se traduira par une efficacité accrue. Ainsi, l'on continuera d'assurer un approvisionnement d'aliments sains aux consommateurs tout en réduisant les chevauchements et le double emploi dans les services d'inspection.

Enfin, les négociations se poursuivent avec l'industrie sur la réduction et le partage des coûts des activités dont l'industrie tire un avantage direct ; le tout devant se réaliser sans nuire à la salubrité des aliments. L'objectif du gouvernement vise à atténuer le fardeau des contribuables par le biais du recouvrement d'une autre tranche de 46 millions de dollars des coûts de ces services d'ici à 1997-1998. Cette approche s'inscrit dans la démarche de nos principaux partenaires commerciaux.

La vision

Somme toute, la vision du gouvernement pour le secteur agroalimentaire canadien est celle d'un secteur prospère, concurrentiel, réceptif à la demande du marché, rentable et répondant aux besoins alimentaires et non alimentaires en constante évolution des marchés intérieurs et extérieurs, un secteur moins tributaire du soutien de l'État. En fait, un secteur qui contribue au bien-être de tous les Canadiens et à la qualité de vie des collectivités rurales, tout en protégeant la sécurité financière des producteurs et l'environnement et tout en fournissant des aliments sains et de première qualité ■